



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet de la Haute-Garonne communique

Par arrêté préfectoral du 2 octobre 2017, une enquête publique préalable à :

- **la déclaration d'utilité publique des travaux, aménagements ou servitudes à créer** liés à la mise en place des périmètres de protection institués autour des captages d'eau potable des sources d'Artigue Prade et de Pradère A et B sur les communes de Bachos et Binos,
- **la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux en application de l'article L. 215-13 du code de l'environnement,**

est ouverte sur le territoire des communes de Bachos et Binos, pendant 17 jours consécutifs **du lundi 30 octobre 2017 à 9h au mercredi 15 novembre 2017 à 17h.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Bachos.

La personne responsable de la production d'eau auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne (SMEA Réseau 31).

Par décision du 21 août 2017, le tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Jean-Luc SUTRA, juriste en urbanisme, en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le dossier comprenant le rapport d'un hydrogéologue agréé et un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de Bachos et Binos, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet. Le dossier pourra également être consulté à la direction départementale des territoires – cité administrative, 2 boulevard Armand Duportal, bâtiment E à Toulouse, et sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Captage-d-eau-potable/Operations-en-cours/Captage-d-eau-potable-sur-les-communes-de-Bachos-et-Binos>

Toutes remarques ou réclamations pourront être également soit adressées par écrit pendant la même période au commissaire enquêteur siégeant à la mairie de Bachos, soit être présentées directement à celui-ci qui se tiendra à la disposition du public :

- à la mairie de Binos le vendredi 3 novembre 2017 de 13h30 à 16h30,
- à la mairie de Bachos, le lundi 6 novembre 2017 de 13h30 à 16h30.

De plus, toute personne pourra adresser ses observations par courrier électronique, en se rendant sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne cité ci-dessus, en cliquant sur « Réagir à cet article ».

Toute observation, tout courrier ou document parvenu après le mercredi 15 novembre 2017 à 17h ne pourra être pris en considération.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un délai d'un an minimum à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies de Bachos et Binos, à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne.

À l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur la demande par arrêté préfectoral, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.